

RCS : BASTIA Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00214 Numéro SIREN : 394 815 039 Nom ou dénomination : A CASA DI MA
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2022 sous le numéro de dépôt 2787

*Certifié Conforme
Forebacci*

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	60 980		60 980	60 980
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	6 584		6 584	6 584
	Constructions	2 408 250	731 313	1 676 937	1 797 349
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	368 586	201 107	167 479	145 907
	Autres immobilisations corporelles	4 233 958	2 989 773	1 244 185	1 196 146
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	5 332		5 332	5 332
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 150		3 150	3 150
TOTAL (II)		7 086 840	3 922 193	3 164 647	3 215 448
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	94 857		94 857	90 038
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	74 000		74 000	50 000
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	25 549		25 549	56 690
	Autres créances	79 236		79 236	187 410
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	49 289		49 289	265
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	322 932		322 932	384 404
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		7 409 771	3 922 193	3 487 579	3 599 852

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

3 150

3 150

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	164 400	164 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	837 600	837 600
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	16 440	16 440
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	423 562	769 441
	Résultat de l'exercice	(369 886)	(345 879)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 072 116	1 442 002
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 313 050	2 018 399
	Emprunts et dettes financières divers	1 901	27 239
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 837	61 752
	Dettes fiscales et sociales	27 457	50 243
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	217	217
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 415 463	2 157 850
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 487 579	3 599 852
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(369 886,35)	(345 878,77)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	446 585	486 585
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	156 185	235 103

A CASA DI MA
Société par actions simplifiée
au capital de 164 400 euros
Siège social : Lieu-dit Tragone, Route de Calvi
20260 Lumio
394 815 039 RCS Bastia

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 mai 2021

Le **10 mai 2021**, à dix heures, les associés de la Société A CASA DI MA se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, Lieu-dit Tragone, Route de Calvi 20260 Lumio, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué en date du 22/04/2021.

Monsieur Joseph FONDACCI préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 822 actions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -369 886,35 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : -369 886,35 euros.

Affectation

Report à nouveau :

- Solde du report à nouveau, soit 51 615, 87 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'assemblée déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Joseph FONDACCI

